



## 3 QUESTIONS À

### Mathieu Le Tacon

« PRÉLÈVEMENT  
À LA SOURCE : IL N'Y  
AURA NI GAGNANT  
NI PERDANT »

**Mathieu Le Tacon est fiscaliste, associé au cabinet Delsol Avocats, à Paris. Il décrypte les évolutions liées au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.**

#### Que va changer le prélèvement à la source pour les Français ?

La majorité d'entre eux, ceux qui perçoivent des salaires, des traitements de fonctionnaire ou des pensions de retraite, vont recevoir un petit peu moins chaque mois, puisque leur rémunération sera amputée d'un montant correspondant à l'impôt sur le revenu. Le but sera d'éviter le décalage existant aujourd'hui entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt. L'État va demander à l'employeur, la caisse de retraite ou à lui-même de précompter la partie qui doit lui être versée.

#### Comment vont faire les autres catégories professionnelles ?

C'est là où ça se complique. Cette règle va aussi s'appliquer à des revenus qui ne sont pas versés par des tiers, c'est le cas du commerçant, du médecin ou de toute profession libérale, mais aussi de celui qui perçoit des revenus fonciers. Dans ces cas-là, c'est un acompte qui sera directement prélevé sur le compte bancaire personnel de ces contribuables. Le montant de l'impôt lui-même ne va pas changer. On fera toujours sa déclaration d'impôts, il n'y aura ni gagnant ni perdant. Mais ce mécanisme, très adapté aux pays dans lesquels le calcul de l'impôt sur le revenu est simple, sera parfois difficile à appliquer chez nous, où l'impôt est conjugalisé, avec des niches fiscales, des réductions d'impôt, des abattements, des défiscalisations...

#### Qu'en sera-t-il pour les revenus de l'année 2018 ?

Le prélèvement à la source sera mis en œuvre en janvier 2019. On aurait dû payer doublement en 2019, à la fois sur les revenus de 2018 et sur ceux de cette année-là. Donc, le principe est que les revenus de 2018 ne seront pas imposés. Mais l'administration a mis des garde-fous pour limiter les abus, en comparant par exemple les revenus de 2018 avec ceux des années précédentes pour détecter d'éventuelles variations. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR G.B.